



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Obligations de quitter le territoire dans les Pyrénées-Orientales

Question écrite n° 14068

Texte de la question

Mme Michèle Martinez interroge M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur le nombre d'obligations de quitter le territoire prononcées et exécutées dans les Pyrénées-Orientales. Le Président de la République avait lors d'une *interview* en 2019, annoncé sa volonté et son objectif d'atteindre les 100 % de taux d'exécution des obligations de quitter le territoire (OQTF). Force est de constater que cet objectif est bien loin d'être atteint, pire, plus les mois et années passent, plus la France s'éloigne de cette cible. En effet, le taux d'exécution des OQTF ne cesse de baisser, passant de 12,4 % en 2018, à 6,9 % au troisième trimestre 2023. Cet échec est lourd de sens et démontre l'incapacité de ce Gouvernement à faire exécuter des décisions administratives, qui sont pourtant prévues afin de protéger la population française. En tant que députée d'un département frontalier, elle aimerait savoir quel est le nombre d'OQTF prononcées dans son département, ainsi que le pourcentage de ces dernières qui ont été exécutées.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Martinez](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (4^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14068

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : Intérieur et outre-mer

Ministère attributaire : [Intérieur et outre-mer](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 décembre 2023](#), page 11666

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)